

● (1500)

L'ENVIRONNEMENT

L'ÉVALUATION DES RISQUES ÉCOLOGIQUES ET LA TENUE D'AUDIENCES DANS LE CAS DE LA MINE ARVIK

M. Jim Fulton (Skeena): Madame le Président, comme le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien est absent, je vais poser ma question au ministre de l'Environnement. Il sait sûrement que le gouvernement précédent avait donné le feu vert à l'exploitation de la mine Arvik dans le Haut-Arctique, en dépit du fait qu'aucune étude complète ou suffisante des conséquences écologiques n'a eu lieu au préalable.

Le ministre pourrait-il nous dire si oui ou non il appuie le principe d'une évaluation des risques écologiques et la tenue d'audiences dans le cas de la mine Arvik?

L'hon. John Roberts (ministre d'État chargé des Sciences et de la Technologie et ministre de l'Environnement): Je suis désolé, madame le Président. J'ai raté la première partie de la question. Normalement, cette affaire ressortirait au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien qui évaluerait les répercussions de ce projet sur le plan écologique et opérerait ensuite pour le processus de l'examen écologique. Je me ferai un plaisir de voir où en sont les choses et de faire rapport au député.

* * *

[Français]

STATISTIQUE CANADA

ON DEMANDE POURQUOI L'AGENCE RELÈVE MAINTENANT DU MINISTÈRE DES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

M. David Berger (Laurier): Madame le Président, ma question s'adresse au président du Conseil du Trésor. J'aurais aimé la lui poser hier soir à la réunion du comité sur les prévisions budgétaires en général laquelle a été annulée. J'aimerais donc lui demander maintenant de confirmer à la Chambre si sa responsabilité pour Statistique Canada a été transférée au ministère des Approvisionnement et Services, pourquoi ce transfert n'a pas été annoncé à la Chambre, et les raisons de ce changement.

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, il est vrai que le changement a été effectué. Je pense bien qu'une déclaration a été faite à la presse. Mais je crois qu'on devrait demander au très honorable premier ministre quelle est la raison du changement.

Privège—M. Rae

[Traduction]

QUESTIONS DE PRIVILÈGE

M. RAE—LA LETTRE DIFFUSÉE PAR LA BANQUE ROYALE DU CANADA—DÉCISION DE M^{me} LE PRÉSIDENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, le 13 mai dernier, j'ai expliqué que la lettre d'un directeur de la Banque Royale à Winnipeg donnait matière à la question de privilège, en ce qu'elle renfermait une ambiguïté fondamentale, et j'ai fait consigner au compte rendu cette lettre où il est question de démarches tentées par cette banque et l'Association des banquiers canadiens.

J'ai déclaré également cette fois-là que, d'après nous, la lettre, où l'on demandait s'il y avait moyen d'obtenir des renseignements sur les activités bancaires de deux députés fédéraux du Manitoba, soulevait la question du secret des activités bancaires des députés, secret qui risquait d'être trahi par suite de cette lettre. On a dit au cours du débat qu'il serait préférable de renvoyer la question au comité des finances, du commerce et des questions économiques, au lieu d'en discuter comme s'il s'agissait de la question de privilège.

J'ai toujours été d'avis, madame le Président, que si vous jugiez la lettre ambiguë et donnant éventuellement matière à la question de privilège, le problème devrait être résolu par le comité des privilèges et élections et pas ailleurs, et qu'il faudrait inviter M. Beattie, l'auteur de la lettre, et M. MacIntosh, président de l'Association des banquiers canadiens, à venir témoigner devant ce comité.

Toutefois, le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques a été tellement surchargé de travail qu'il a été tout simplement impossible de convoquer M. Beattie. Je présumais, madame le Président, que vous alliez décider si la question de privilège paraissait fondée de prime abord, réglant ainsi l'affaire, à mon avis. Je vous demande de rendre une décision à ce sujet le plus tôt possible puisque d'après moi, les sollicitations de la Banque Royale et de l'Association des banquiers canadiens constituent une atteinte manifeste à nos privilèges, et qu'il nous faudrait renvoyer la question au comité permanent des privilèges et élections. C'est à ce comité qu'il faudrait en discuter et, d'après nous, il ne faudrait pas traiter la question à la légère.

Mme le Président: C'est le 13 mai dernier que le député de Broadview-Greenwood (M. Rae) a soulevé la question de privilège pour se plaindre au sujet d'une lettre adressée par la Banque Royale du Canada à certains directeurs de succursales et demandant des renseignements sur deux nouveaux députés à la Chambre. Il semble qu'on ait cherché à obtenir ces renseignements dans le but de faire des démarches auprès des députés. Tous les députés peuvent s'attendre à faire l'objet de telles démarches, et particulièrement dans le cas qui nous intéresse, de la part des banques à charte. Il se peut qu'il ne s'agisse même pas de cela en l'occurrence, mais d'une simple communication interne qui circulait entre certaines succursales. Rien, à mon avis, ne laisse croire que cette lettre ait eu pour but d'influencer ou d'intimider des députés, comme certains l'ont prétendu, et il faudrait que nous en ayons la preuve.